



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bureaux de poste

Question écrite n° 59350

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les vives préoccupations exprimées par les chefs d'établissement des bureaux de La Poste dans l'exercice de leurs fonctions. Alors que les compétences professionnelles des chefs d'établissement permettent de maintenir un service public de qualité, la multiplication des tâches administratives les empêche d'accomplir pleinement leurs missions. Si le statut de chef d'établissement n'a pas évolué, la direction d'un bureau demande aujourd'hui un investissement de tous les instants. Faute d'une reconnaissance manifeste de la part de La Poste et d'une rémunération plus attractive, la fonction n'attire plus, comme en témoignent de nombreuses démissions dans le département de Vaucluse. Aussi, il lui demande s'il entend mener et selon quel calendrier une réflexion sur le métier de chef d'établissement afin que leurs légitimes revendications soient entendues.

Texte de la réponse

La Poste a ouvert, durant l'année 2000, une réflexion sur son organisation et notamment sur l'évolution des fonctions des chefs d'établissement. Les premiers éléments de ces travaux ont été présentés aux organisations professionnelles dans le cadre d'une rencontre sociale, le 5 juillet 2000. A cette occasion, La Poste s'est engagée sur un accroissement des possibilités d'évolution des emplois de chef d'établissement et de directeur de groupement postal. Les principales orientations de ce dossier font actuellement l'objet d'une mise en oeuvre à titre expérimental dans dix départements. Le projet concernant les chefs d'établissement repose sur une spécialisation par activité des établissements les plus importants, c'est-à-dire ayant plus de dix tournées de distribution, soit environ 2 000 bureaux de poste : activités de distribution, d'une part, et de vente ou services, d'autre part. Ce faisant, La Poste veut mettre en place, dans chaque établissement, sous l'autorité unique d'un directeur de La Poste, une ligne de pilotage fonctionnel et opérationnel dédiée à chaque activité, permettant de recentrer les responsabilités et missions des chefs d'établissement et de leurs collaborateurs sur un seul domaine pour ainsi gagner en professionnalisme et en qualité de service. Cela signifie que La Poste va créer 2 000 postes supplémentaires de chefs d'établissement, offrant de réelles perspectives de carrière aux agents qui le souhaitent. Toutefois, afin d'assurer ses missions de service public de manière efficace, les établissements les plus petits assureraient les deux activités. L'ensemble de ces travaux fait l'objet d'une concertation permanente avec les organisations professionnelles de l'entreprise.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59350

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 2001, page 1762

Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5235